

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

Séance du 15/11/2022

Le mardi 15 novembre 2022 à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 08/11/2022), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,
Mr Henri BEN AOUN, Mr Laurent PEEL, Mme Josie AUREL,
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Laura DELAUNAY, Mme Annick GIRARDOT, Mme Fabienne TONDEUR,
Mme Maryse TROMEUR.

Représentés :

Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S. (représenté par Mr Jean Paul DELMAS),
Mme Valérie MOREEL (représentée par Mme Josie AUREL).

Absents :

Mme Aurélie VIDAL.

Secrétaire :

Mme Annick GIRARDOT.



N°63/2022 - Autorisation de candidatures du C.C.A.S. de Grenade aux appels à projets et appels à initiatives ouverts au titre de l'année 2023.

L'appel à projets et l'appel à initiatives ont pour principe la rencontre entre un demandeur et une force de proposition, que peut être le CCAS dans le secteur social.

L'appel à projets et l'appel à initiatives permettent d'apporter des réponses adaptées aux problématiques émanant de différents acteurs (administrations, collectivités territoriales, organismes publics, privés ou associatifs), qui participent partiellement ou totalement au financement des projets validés par leurs instances.

Le CCAS de Grenade envisage de répondre à des appels à projets et appels à initiatives ouverts au titre de l'année 2023, dans la mesure où :

- Les objectifs de l'appel à projets / appel à initiatives correspondent à la mission du CCAS « *animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, afin de lutter contre l'isolement et l'exclusion* »,
- Le public visé par l'appel à projets / appel à initiatives fait partie des publics cibles du CCAS,
- Les moyens nécessaires à la réalisation de l'appel à projets / appel à initiatives sont en adéquation avec les moyens mobilisables par le CCAS,
- Le calendrier de l'appel à projets / appel à initiatives est compatible avec celui du CCAS.

Les dossiers de candidatures seront visés par le Président du CCAS (ou le vice-président par suppléance), qui en informera les membres du Conseil d'Administration.

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- D'approuver la candidature du CCAS de Grenade aux appels à projets / appels à initiatives, ouverts au titre de l'année 2023, dans la mesure où ils respectent les points ci-dessus énoncés,
- De mandater le Président du CCAS pour répondre aux appels à projets et appels à initiatives ouverts au titre de l'année 2023, au nom du CCAS de Grenade, dans la mesure où ils respectent les points ci-dessus énoncés,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer toutes pièces dans ces affaires, y compris les conventions à intervenir,
- De demander au Président du CCAS de les tenir informés de toutes les candidatures qu'il aura présentées en vertu de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,



Annick GIRARDOT,
Secrétaire de séance,